



# ARRETE MUNICIPAL

## Portant autorisation d'occupation du domaine public

COMMUNE de TRESCLEOUX  
26 CHEMIN NEUF  
05700 TRESCLEOUX

### Département

HAUTES-ALPES

### Arrondissement

GAP

### Canton

SERRES

Arrêté N° 01-07 06 2024

Le maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212.2 et L.2213 ;  
Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L.113.2 ;  
Vu le code Pénal et notamment ses articles ;  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;  
Vu la demande en date du 06/06/2024 de Madame MARIE CHANTAL Présidente du Comité des Fêtes de Trescléoux - Domiciliée : Ruelle du Terrasson - 05700 TRESCLEOUX pour l'organisation de 2 concours de boules "Challenge Michel et Yves" le 15 juin 2024 de 9 heures à 23 heures , sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public;

## ARRÊTE

**Article 1:** Le Comité des fêtes de Trescléoux, représenté par Madame Chantal MARIE est autorisé(e) à occuper le domaine public au niveau de

- Aire de camping car (Impasse du Dégoulavour)
- City Stade (Impasse du Dégoulavour)
- Rue des Commerces (Blaisance Café, Atelier Communal, Boulodrome, Place de l'Eglise)
- Impasse Saint-Michel
- Chemin des Gravières
- Stade (Route de Montjay)
- Route des Pistoles

**Article 2:** La présente autorisation est accordée pour la journée du 15 juin 2024 de 9 heures à 23 heures. Le stationnement sera réglementé à ces endroits durant toute la journée. Elle est personnelle, incessible.

**Article 3:** Le pétitionnaire est responsable de tout accident pouvant résulter de cette occupation. Il s'assurera de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les accidents, notamment par la signalisation de celui-ci de jour comme de nuit.

**Article 4:** Cette autorisation est révoquée à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige ou si le pétitionnaire ne respecte pas les prescriptions définies à l'article 1.

**Article 5:** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 6:** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

à TRECSCLEOUX

Le 07/06/2024



**Maire de TRECSCLEOUX, Jean SCHÜLER**

**Signature et cachet**